

PROJET DE LOI

adopté

le 22 décembre 1987

N° 81  
**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du quatrième avenant modifiant la convention entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-bretagne et d'Irlande du Nord** tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus signée le 22 mai 1968, modifiée les 10 février 1971, 14 mai 1973 et 12 juin 1986.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale : (8<sup>e</sup> législ.) : 1126, 1161 et T.A. 214.  
Sénat : 190 et 208 (1987-1988).

Article unique.

Est autorisée l'approbation du quatrième avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus signée à Londres le 22 mai 1968, modifiée les 10 février 1971, 14 mai 1973 et 12 juin 1986, fait à Londres le 15 octobre 1987 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 22 décembre 1987.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1126 A.N. (8<sup>e</sup> législ.).